

Faits saillants :

- ✓ Le bénévolat est prescrit dans le document «Les écoles secondaires de l'Ontario 9e - 12e année».
- ✓ Le conseil scolaire a rédigé une ligne de conduite concernant le service communautaire. Elle est disponible au site WEB du conseil.
- ✓ L'école produit les formulaires qui suivent : «Approbation du service communautaire» et «Relevé du service communautaire».
- ✓ La Direction de l'école est responsable d'approuver les activités et de recueillir les données.
- ✓ L'élève peut terminer ses 40 heures à n'importe quelle étape de ses études.
- ✓ L'élève doit soumettre au préalable son «Approbation du service communautaire» afin que l'activité soit approuvée.
- ✓ Une personne responsable de l'activité de service communautaire doit apposer sa signature sur le formulaire afin d'attester que l'activité est terminée.
- ✓ La Direction de l'école détermine si l'élève a satisfait aux exigences de service communautaire et, le cas échéant, indique le résultat au relevé de notes de l'Ontario.
- ✓ Le bulletin scolaire de l'Ontario contient une case qui tient compte des heures accumulées.

À RETENIR :

- 1 - Les 40 heures de services communautaires sont une exigence pour l'obtention du diplôme.
- 2 - C'est la responsabilité de l'élève et des parents de trouver un endroit pour accomplir le service communautaire.
- 3 - Les heures de services communautaires se font durant la période d'inscription de l'élève à l'école secondaire.
- 4 - L'école doit approuver le service communautaire avant qu'il ne soit fait par l'élève (formulaire d'approbation).
- 5 - L'élève doit retourner le formulaire de relevé signé par le superviseur du service pour faire homologuer ses heures.
- 6 - Le formulaire est disponible au Service de l'orientation de l'école.

Exemples de bénévolat :

- ☞ aide à l'entretien de l'Église de ta paroisse
- ☞ visite des personnes âgées
- ☞ aide à des tournois sportifs communautaires
- ☞ animateur pour la liturgie des enfants à ton Église
- ☞ aide à des activités communautaires (bingo, parade de la St-Jean, Festival Western, etc.)
- ☞ activités clubs sociaux (Optimiste, Lions, etc.)
- ☞ gérant d'équipe sportive, intramuros à l'É.S.C.P.
- ☞ entretien, peinture à l'É.S.C.P.
- ☞ équipe technique à l'É.S.C.P.
- ☞ soirée des parents à l'É.S.C.P.
- ☞ dépanneur E.S.Press à l'É.S.C.P.
- ☞ classement en orientation à l'É.S.C.P.
- ☞ entraîneur-adjoint, arbitre à l'É.S.C.P.
- ☞ superviseur (labyrinthe, informatique, salle de conditionnement physique) à l'É.S.C.P.
- ☞ la Patrouille à l'É.S.C.P.
- ☞ animateur pour scouts, guide, etc.
- ☞ collectes de fonds pour divers organismes de charité (Terry Fox, pour les maladies de cœur, cancer...)
- ☞ cueillette de jouets à Noël

Le service communautaire

École secondaire catholique de Plantagenet

Renseignements généraux sur
la participation au service
communautaire



LE BÉNÉVOLAT À L'É.S.C.P

Tous les élèves du palier secondaire en Ontario doivent effectuer un minimum de 40 heures de service communautaire afin d'obtenir leur diplôme d'études secondaires.

L'objectif de cette exigence est de sensibiliser l'élève à ses responsabilités civiques et de l'aider à comprendre le rôle qu'il peut jouer pour soutenir sa communauté.

Les activités de service devraient se dérouler dans un milieu où l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que la langue de communication soit le français. Ces activités peuvent avoir lieu dans des milieux tels que des organismes sans but lucratif, des organismes du secteur public, des organismes communautaires ou dans un cadre moins structuré. Le bénévolat ne doit pas avoir lieu durant le temps de classe.

L'école produit les formulaires dont se servira l'élève pour inscrire les activités prévues et les activités réalisées. L'élève peut terminer ses 40 heures de service communautaire à n'importe quelle étape de ses études secondaires. Il peut combiner une variété d'activités.

Le MÉO a dressé la liste des conditions à respecter :

Le Conseil juge inadmissible toute activité :

- ◆ requise par l'enseignement dans une classe ou dans un cours auquel l'élève est inscrit;
- ◆ qui a lieu durant les heures normales d'enseignement de la journée scolaire, sauf pendant les pauses, les périodes libres et à l'heure du dîner;
- ◆ qui a lieu dans une société minière ou forestière et l'élève est âgé de moins de 18 ans;
- ◆ qui a lieu dans une usine et l'élève est âgé de moins de 15 ans;
- ◆ qui se déroule dans un lieu de travail autre qu'une usine et l'élève est âgé de moins de 14 ans et n'est pas accompagné d'un adulte;
- ◆ normalement accomplie par un employé rémunéré dans le lieu de travail;
- ◆ qui exige la conduite d'un véhicule ou l'utilisation d'outils électriques ou d'échafaudages;
- ◆ qui exige l'administration à une autre personne d'un médicament ou une intervention médicale;
- ◆ qui exige la manipulation de substances dangereuses telles qu'elles sont définies dans la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*;
- ◆ qui exige de posséder les connaissances de travailleurs dont le métier est réglementé par le gouvernement provincial;
- ◆ qui se rapporte aux secteurs des services d'urgence, services ambulanciers, services des incendies et ceux de la sécurité publique;
- ◆ qui se rapporte au secteur bancaire ou qui exige de s'occuper de valeurs mobilières ou de bijoux, d'œuvres d'art, d'antiquités ou d'autres objets précieux;

- ◆ qui est constituée de corvées domestiques requises au domicile de l'élève dont les travaux de ménage et ceux reliés à ses loisirs;
- ◆ dont le résultat bénéficie directement et exclusivement à l'élève;
- ◆ qui est reliée à des programmes de service communautaire ordonnés par les tribunaux;
- ◆ qui se passe totalement et exclusivement dans une autre langue qui n'est pas le français.

A **vant d'entreprendre toute activité de service communautaire**, l'élève remettra à la Direction de l'école ou à une personne désignée, le formulaire «*Approbation du service communautaire*» sur lequel on inscrit la ou les activités envisagées. L'élève peut présenter des formulaires supplémentaires s'il ou elle envisage d'autres activités après avoir déjà remis son formulaire original.

Le formulaire «**Relevé du service communautaire**» doit être rempli par l'élève de même que par la personne qui parraine l'activité. L'élève doit remettre ce formulaire aux échéances fixées par la Direction d'école ou une fois que les 40 heures de service communautaire sont complétées. Le relevé est inséré au dossier scolaire de l'élève et le bulletin comporte une annotation des exigences remplies.

VOLET 3 (Action)

Les volets d'une brochure sont généralement lus dans l'ordre indiqué ici. Bien que la plupart des gens jettent un coup d'oeil au quatrième volet en premier, en règle générale, ils lisent la brochure à partir du premier volet.